PASS de l'Hôpital Beaujon

100 boulevard du Général Leclerc 92110 Clichy



Vous avez besoin de soins ?

Vous n'avez pas d'assurance maladie et vous avez des difficultés financières ?

Vous pouvez vous rendre à la Permanence d'Accès aux Soins de Santé.

Une équipe médicale, paramédicale et sociale vous accueillera et évaluera votre situation médicale et sociale pour vous accompagner vers les soins et vous conseiller dans les démarches administratives à suivre.

Comment venir à l'hôpital?

Métro : Mairie de Clichy (ligne 13)

RER C: Arrêt Saint Ouen

Autobus: Arrêt Hôpital Beaujon (ligne Lignes

74, 340, 341, 274,174)

Arrêt Mairie de Clichy (Ligne 54)
Arrêt cimetière (nouveau) (Ligne 138)

Comment fonctionne la PASS?

Si vous avez plus de 15 ans :

- Toutes les consultations médicales sont accessibles sur rendez-vous, à condition d'avoir une lettre d'un médecin (traitant, généraliste ou associatif).
- Pour prendre rendez-vous, vous pouvez téléphoner au 01.40.87.50.00 et demander l'accueil des consultations du service médical où vous souhaitez consulter
- Dès que vous avez la date de votre consultation médicale, vous devez prendre rendezvous avec l'assistant(e) social(e) du service consulté qui vous recevra.

Quelles sont les prestations accessibles à travers la PASS ?

- Consultations de médecine générale
- Consultations de médecine spécialisée
- Soins infirmiers
- Accompagnement social et aide à l'ouverture de droits à l'assurance maladie
- Possibilité de remise de médicaments sur ordonnance médicale du médecin du service
- Prise de sang
- Radios

En cas d'urgence médicale appelez le 15 (appel gratuit, accessible 24h/24) ou rendez-vous au service d'accueil des urgences.

Si vous n'avez pas de couverture maladie ou de complémentaire santé, n'hésitez pas à le signaler à votre interlocuteur au 15 ou aux urgences.

Les soins ne sont pas gratuits ! En fonction d'une évaluation médicale et sociale la PASS pourra vous aider à trouver une prise en charge financière de tout ou partie des soins.

Comment contacter la PASS?

Par téléphone

Secrétariat Service Social: 01.40.87.50.14 ou 01.40.87.57.13.ou le 01.40.87.51.93

Où trouver la PASS?

Pour prendre RDV avec l'assistante sociale du service renseignez-vous auprès du service de consultation

Sans RDV:

Mme COCO-PIERRE 01.40.87.51.53 Services d'accueil d'urgences du lundi au vendredi

Sur RDV:

M^{me} PILOTELLE 01.40.87.58.08 du lundi au jeudi Gynécologie-obstétrique, Médecine Interne, Dermatologie, Urologie, Néphrologie, Endocrinologie, Gériatrie, Ophtalmologie, Orthoptie, Chirurgie maxillo-faciale et Stomatologie, Chirurgie orthopédique, Rhumatologie, Neurochirurgie. ORL

M^{me} PESAS-CATELLE:

01.40.87.50.16 lundi, mardi, jeudi et vendredi : Hépatologie (Pavillon Abrami), Addictologie, Neurologie, Unité de traitement de la douleur M^{me} MEHDI : 01.40.87.53.13 lundi, mardi, jeudi, vendredi : Gastroentérologie et Pancréatologie, Cancérologie

M^{me} BROSSAULT : 01.40.87.53.11 du lundi au vendredi : Chirurgie

Colos-rectale

M^{me} SWIHA : 01.40.87.53.12 lundi, mardi, jeudi, vendredi : Gastroentérologie et Assistance

Nutritive

M^{me} ANDRE: 01.40.87.50.14

du lundi au vendredi : Chirurgie Digestive

M^{me} MARTEIL: 01.40.87.51.46 du lundi au vendredi: Cardiologie



PASS de l'Hôpital Beaujon 100 boulevard du Général Leclerc 92110 Clichy

Standard: 01.40.87.50.00

Pour en savoir plus sur l'hôpital et sur la PASS :

http://hupnvs.aphp.fr/

Contacts

Coordinateur médical : Docteur Sonja CURAC, Médecin Urgentiste

Référent du Service social : Mme Blasinda RODRIGUEZ, Responsable du service social

Liste des contacts des référents PASS

Dernière mise à jour : novembre 2014

Assistante Sociale Aude PILOTELLE aude.pilotelle@bjn.aphp.fr 01.40.87.58.08
Assistante Sociale Marion PESAS-CATELLE marion.pesas@bjn.aphp.fr 01.40.87.50.16
Assistante Sociale Nadine COCO-PIERRE nadine.cocopierre@bjn.aphp.fr 01.40.87.51.53

Prestations médicales et d'accompagnement en lien avec la PASS

- Dépistage (VIH/SIDA et Hépatites)
- Produits diététiques de complémentation orale

Conseils d'orientation vers la PASS à destination des professionnels

- ✓ La PASS n'est pas un service d'urgence. En cas de gravité orientez le patient vers les services compétents (15, SAU...).
- ✓ Recommandez au patient de venir aux horaires indiqués.
- ✓ Pensez à fournir au patient une lettre d'accompagnement, expliquant si possible les suivis sanitaires et sociaux déjà entamés et donnant d'éventuels repères permettant d'améliorer la confiance (ex : veiller à nommer par son prénom féminin une personne transgenre si elle est d'apparence féminine, ex : prendre en compte le fait que le patient est illettré ou analphabète...).
- ✓ Recommandez au patient de ne pas hésiter à se faire accompagner par une personne de confiance.
- ✓ Conseillez au patient, dans la mesure du possible, de se présenter avec les documents médicaux et administratifs en sa possession (résultats d'examens, ordonnances, attestation carte vitale, carte d'identité ou passeport...).